

COMPTE-RENDUS DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie le Mercredi 08 mars 2023 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;
Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;
Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;
Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nadine MACAIRE, Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur Fabrice GRENET qui avait donné procuration à Monsieur Rémi MARESCQ.
Madame Nathalie LEPLEY qui avait donné procuration à Monsieur Patrick DUBOC.

Madame Ophélie BONNEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le document est lu article par article sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, doyen d'âge de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

- Section de fonctionnement :

RECETTES	:	412 190,72 €
DÉPENSES	:	340 708,89 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	:	71 481,83 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR	:	300 784,17 €
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE DE :		372 266,00 €

- Section d'investissement :

RECETTES	:	179 390,23 €
DÉPENSES	:	75 685,30 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	:	103 704,93 €
EXCÉDENT ANTÉRIEUR	:	88 015,80 €

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE DE : 191 720,73

Le résultat d'ensemble fait apparaître un excédent global de 563 986,73 €.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Après s'être renseigné auprès de Madame BAYON, Directrice du Service des relations aux Territoires de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine-Métropole », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert à la Commune des équipements, de la voirie et de l'éclairage public du lotissement « Le Clos de l'Église » ne pourra se faire.

Il fait savoir également au Conseil Municipal que nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse avec le responsable de la Communauté Urbaine sur la possibilité ou impossibilité de réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage public équipé de leds.

Il est ensuite discuté des futurs travaux à prévoir pour lesquels des devis seront demandés :

- changement de la porte du garage, du bâtiment et des quatre portes de la salle polyvalente ;

- à la salle polyvalente : * changement des vitres impactées ;

* pose de volets roulants sur les fenêtres des façades Nord et Est

- rénovation totale de la charpente et de la toiture de la grange.

La séance est levée à 22 H 00.